



Neuchâtel, le 2 juin 2015

Retour sur la session des 26 et 27 mai 2015 du Grand Conseil neuchâtelois

[\(ordre du jour de la session des 26 et 27 mai 2015\)](#)

[La session en vidéo](#)

La session de mai du Grand Conseil a vu notre camarade Eric Flury présider la dernière séance de son mandat à la tête du parlement. Le PSN et le groupe socialiste au Grand Conseil remercient et félicitent chaleureusement Eric Flury pour cette année présidentielle. L'occasion aussi de féliciter la conseillère d'Etat Monika Maire-Hefti pour son accession à la présidence du Conseil d'Etat. Avec Veronika Pantillon au perchoir du Grand Conseil, le canton de Neuchâtel se verra ainsi durant une année représenté par deux femmes à sa tête. Un signal encourageant pour la démocratie et la participation des femmes en politique.

Conditions de retraite des membres de la magistrature de l'ordre judiciaire
et du personnel occupant des professions pénibles

Une harmonisation adoptée largement

Comme l'a souligné le député Michel Bise, rapporteur pour le groupe socialiste, le rapport de la commission législative « a suscité passablement d'émoi, sans doute beaucoup trop du goût du groupe socialiste ».

Ainsi, « le groupe socialiste a été surpris, voire choqué, par la réaction de l'Association des magistrats judiciaires neuchâtelois », a déclaré devant le parlement Michel Bise. Surpris, notamment parce que le groupe socialiste n'a pas compris en quoi la commission aurait manqué de respect aux magistrats.

Le député a souligné qu'il apparaissait invraisemblable qu'au travers des amendements proposés par le groupe socialiste, l'indépendance des magistrats soit mise en péril comme le redoute l'AMJN.

Le parlement a suivi les propositions socialistes et décidé que l'âge de la retraite des magistrats judiciaires serait fixé selon la loi sur l'AVS. La procédure ayant pour but d'atteindre une certaine harmonisation des conditions de retraite, il semblait inopportun d'introduire une exception pour les juges.

Le projet de loi amendé a été adopté par 107 voix sans opposition. ♦



Pétition – Pérennisation d'une session des jeunes

Un outil de formation de la relève

Le député Daniel Huguenin-Dumittan a défendu la position du groupe socialiste devant le parlement.

« [...]la session du parlement des jeunes du 11 septembre 2014 a démontré toute sa légitimité et son importance et ce n'est pas une surprise aujourd'hui de trouver à notre ordre du jour une demande, de pérennisation d'une telle démarche.

[...] Selon nous, les questions posées *par la Commission des pétitions et grâces* et la demande des pétitionnaires sont d'importance et doivent produire des effets concrets et durables.

Toujours selon notre groupe, le Conseil d'Etat doit maintenant se mettre au travail en prenant en compte la demande des pétitionnaires et revenir avec un rapport définissant des règles précises concernant la pérennisation d'une session des jeunes.

En effet, l'organisation et la gestion d'une telle activité doivent donner lieu :

- à une détermination claire des moyens financiers nécessaires à son organisation avec une ligne de financement introduite dans le budget de l'Etat,
- la désignation d'un organe administratif responsable, du suivi et de l'encadrement de cette organisation. Le rapport de la CPG cite le secrétariat du GC et le SPAJ. Ces pistes nous semblent judicieuses mais le CE, en fonction des orientations qu'il entend suivre, devra être en mesure de confirmer ou pas ces pistes,
- et enfin à la promulgation d'un décret définissant clairement qui fait quoi, comment et surtout garantissant que cet élan initié par nos jeunes soit inscrit dans des textes législatifs.

Nous le répétons ici, la session du 11 septembre 2014 peut être qualifiée de grande réussite. Elle a permis à nos jeunes de s'exprimer et a montré son utilité et le besoin de l'inscrire dans une systématique officielle. Les personnes qui ont œuvré dans l'organisation ont fait un travail conséquent et ils doivent en être remerciés. Mais l'organisation qui a prévalu à cette mise en place a également montré ses limites et ses points d'efforts qui devront être traités différemment en cas de poursuite de l'expérience notamment en veillant à :

- une professionnalisation dans son organisation accompagnée de règles,



- une plus large représentation du profil des jeunes qui siègeront notamment celles et ceux provenant du monde de l'apprentissage ou de milieux « moins scolaires »,
- entreprendre rapidement une information au sein des établissements scolaires qui décrira notamment les règles pour accéder à la candidature,

Si nous considérons que cette pétition est un premier pas vers l'ouverture d'une démarche de recrutement de la relève politique et citoyenne de demain, beaucoup de travail reste à faire. La professionnalisation de la démarche est à nos yeux nécessaire, des règles doivent être établies et des moyens financiers cantonaux débloqués avec l'aide de La Confédération. Sur ce point, notre groupe est partagé concernant tout subventionnement autre que purement dédié à l'organisation des sessions

Il appartient donc aujourd'hui au Conseil d'Etat de revenir au sein de cet hémicycle avec un rapport répondant à toutes ces questions et demandes.

En conclusion et pour répondre aux 3 questions posées dans le rapport de la CPG, le groupe socialiste, à l'unanimité :

- accepte de donner suite à cette pétition,
- il est favorable à son organisation à une fréquence de 4 ans avec une préférence pour sa mise en place en début de toute nouvelle législature,

Maintenant, quant à l'organisation d'une session en 2016, nous n'y sommes pas opposés de fait mais son organisation dépendra beaucoup du travail effectué par le CE et du dépôt de son rapport. Pour notre groupe, il est prématuré de prendre position sur ce point aujourd'hui dans l'attente de ce rapport d'intention qui devrait fixer l'organisation d'une telle démarche qui encore une fois à nos yeux est d'une grande importance dans la mise en place de nouveaux outils de propagandes (osons le mot) favorisant toute émergence de fibre citoyenne.

Le renvoi de la pétition en commission a été accepté par 71 contre 31. ♦

Proposition d'avis de la commission législative : Consultation fédérale: prise de position du parlement neuchâtelois sur la mise en œuvre de l'article 121a Cst

Un parlement unanime

Le député Baptiste Hurni a exprimé la position du groupe socialiste devant le parlement.

« Le canton de Neuchâtel a peur pour son économie, parce qu'il est particulier. Particulier d'abord par son économie, puisque celle-ci est très largement tournée vers le continent



européen. Notre économie, c'est-à-dire nos emplois, notre richesse, et notre savoir-faire ne peut pas se permettre de voir nos relations avec l'Union européenne – quels que soient ses qualités ou ses défauts – se détériorer. Il en va de notre survie.

Mais notre canton, comme nous le rappelions hier à travers le rapport sur l'intégration des étrangers, est aussi particulier par son rapport avec les migrants, qu'ils soient européens ou d'ailleurs. Notre canton est une terre d'accueil. Notre canton préfère le discours d'ouverture à celui du rejet et de l'incompréhension. Notre canton veut rester à la pointe de l'intégration, tant celle-ci nous enrichit.

Mais si notre canton a ses particularités qui expliquent le rejet en terre neuchâteloise du vote du 9 février, la population montre aussi des exaspérations et des inquiétudes devant certains excès de la libre-circulation qui, quotidiennement, nous harassent. Que ce soit les bouchons au Locle et à la Chaux-de-Fonds, que ce soit la réalité qui voit notre canton fabriqué beaucoup plus de richesse grâce à la libre-circulation, mais ne jamais récolté les lauriers de ce travail, que ce soit le chômage élevé en regard du reste de la Suisse ou encore la nécessité d'une aide sociale plus étendue qu'ailleurs, le peuple neuchâtelois, malgré son refus de l'initiative du 9 février 2014, a montré son inquiétude sincère. Le groupe socialiste ne veut ni se voiler la face, ni faire la sourde oreille. Il y a des problèmes et trop de laissez pour compte de la création de richesse, et nous devons corriger cela.

Ainsi, le groupe socialiste soutient avec force le projet de consultation qui nous est soumis. Celui-ci tient compte de nos particularités et des besoins économiques vitaux du canton. Mais celui-ci ne fait pas non plus la sourde oreille à la réalité des problèmes rencontrés.

Ainsi, il faut exiger du Conseil fédéral une mise en œuvre de l'initiative populaire contre l'immigration de masse qui puisse maintenir nos relations économiques avec l'Union Européenne afin de ne pas vivre une espèce de deuxième crise horlogère qui pourrait bien être aussi douloureuse que la première.

Mais il faut aussi exiger que les mesures d'accompagnement, que ce soit en matière d'intégration, de diminution du chômage, de sensibilisation des milieux économique, et surtout de lutte contre le dumping et les abus soient plus efficaces et plus étendues.

Nos bonnes relations économiques avec notre partenaire naturel qui est et restera l'Union européenne passe par là. Toute politique qui ne voudrait que fustiger un voisin caricaturé à l'accès est de nature à pénaliser très lourdement notre canton. Mais toute politique angéliste et aveugle quant aux préoccupations d'une minorité importante des neuchâteloises et des neuchâtelois est aussi vouée à un échec cuisant. Le Conseil fédéral doit tenir compte des particularités de ses cantons frontaliers tout comme des craintes de certains de ses habitants.

Proposition d'avis acceptée par 108 voix sans opposition. ♦



Recommandation du groupe socialiste « Produits du terroir et de saison »
en lien avec la Motion populaire « Produits de proximité et de saison »

Une recommandation pour donner suite à une volonté citoyenne

La loi ne permettant pas au parlement, et dans le cas précis aux député-e-s socialistes, d'amender une motion populaire, le groupe socialiste partageant pleinement les préoccupations des motionnaires a choisi de déposer une recommandation afin que leur démarche citoyenne n'ait pas été vaine. Le parlement l'a suivie sur cette voie. La députée Françoise Gagnaux a présenté la recommandation du groupe socialiste devant le plénum :

Texte de la recommandation: «Le Conseil d'État est invité à encourager l'utilisation des produits régionaux et de saison lors des manifestations et apéritifs qu'il organise. Il veillera à ce que les fournisseurs respectent les principes du développement durable (en particulier, les conditions de travail et le respect de l'environnement.)».

« La motion populaire 15.123, traitée aujourd'hui aussi, a inspiré le groupe socialiste comme vous l'aurez compris. Nous espérons que les citoyen-ne-s auteur-e-s de la motion ne nous accuseront pas de plagiat mais qu'ils se réjouiront que nous agissions comme porte-parole de leurs intentions.

La motion populaire demande: «Le CE est prié d'utiliser uniquement des produits régionaux et de saison lors des manifestations et apéritifs qu'il organise».

Sachant que la motion populaire ne peut pas être amendée, le mot uniquement, rend cette motion trop contraignante et difficilement applicable. Jus d'orange, café, épices multiples, fruits de mer et exotiques et bien d'autres ingrédients seraient bannis et ne pourraient plus être utilisés à certaines occasions.

La recommandation du groupe socialiste soutenue par plusieurs députés de PVS se veut plus souple et mieux adaptée à la réalité du contexte actuel. Toutefois, elle reste proche des objectifs de la motion populaire et est un signal pour:

- favoriser le maintien ou le développement d'emplois et de savoir-faire de la région
- mettre en valeur nos produits locaux, redécouvrir des espèces locales, par ex. comme l'a fait l'association « Rétropommes »
- promouvoir une agriculture de proximité
- développer un créneau dans le domaine alimentaire
- encourager la créativité des traiteurs prestataires
- améliorer le bilan environnemental



- veiller à ce que les prestataires respectent les conditions de travail et l'environnement

Ces aspects écologiques, sociaux, économiques, relevés ci-dessus nous amènent à élargir notre réflexion en invitant le Conseil d'État à mettre en œuvre l'application de la loi sur l'action publique en vue d'un développement durable (Agenda 21), loi acceptée le 31 octobre 2006. Nous aimerions que le Conseil d'État nous informe de ce qui a déjà été réalisé dans le cadre de cette loi, par exemple, en ce qui concerne l'aménagement du territoire ou l'encouragement aux initiatives privées. A ce sujet, selon l'art. 7 de ladite loi, il est prévu un prix neuchâtelois du développement durable en entreprise qui a pour but d'encourager, récompenser et valoriser les bonnes pratiques des entreprises en matière de développement durable. Quant est-il aujourd'hui de l'organisation de ce prix.

Pour terminer, au vu de ces différents éléments, nous invitons les membres du Grand Conseil à accepter la recommandation socialiste 15.139 «Produits du terroir et de saison» à la place de la motion populaire 15.123 qui comme déjà dit nous apparaît trop contraignante.

La motion populaire a été refusée par 89 voix contre 17 et la recommandation socialiste acceptée par 108 voix contre 1. ♦

Les Nouvelles du Grand Conseil, le 2 juin 2015.

Les Nouvelles du Grand Conseil n'ont pas pour vocation d'être le compte rendu exhaustif des débats qui animent notre parlement, ni un prolongement des discussions qui y prennent place. En reprenant un certain nombre d'éléments traités lors des sessions du Grand Conseil, mais aussi en partageant avec les camarades les communications du groupe auprès des médias, elles se conçoivent comme une porte ouverte sur le travail des députés socialistes. Elles ne manqueront pas, par ailleurs, d'évoluer avec le temps.